



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 63562

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la numérisation des salles de cinéma. La loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques a permis d'accompagner la modernisation de la majorité des salles françaises. Afin de poursuivre ce mouvement nécessaire à la pérennité de ces lieux culturels, elle souhaiterait connaître le nombre de salles non-équipées à ce jour ainsi que leur typologie. Elle lui demande également de lui préciser les actions que le Gouvernement entend engager pour permettre à cet effort de modernisation de se poursuivre.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication souligne que, selon les chiffres du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'ensemble du parc de salles français est numérisé depuis l'été 2014. L'un des objectifs fondamentaux des pouvoirs publics a été atteint : veiller à ce que la numérisation de la projection en salles qui a débuté, en France, de manière expérimentale il y a plus de dix ans, ne mène à la fermeture d'aucune salle. Il a été atteint notamment grâce à la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques. Cette loi donne en effet obligation aux distributeurs de longs métrages de contribuer au financement des équipements de projection numérique des exploitants au regard des économies importantes qu'ils réalisent grâce au remplacement des copies 35 mm par des copies numériques. En outre, le ministère de la culture et de la communication, via le CNC, a mis en place, dès 2010, un dispositif ambitieux d'aide à la numérisation des salles. Les collectivités territoriales, et notamment les régions, sont également nombreuses à avoir adopté la même initiative. Ces différentes initiatives des pouvoirs publics contribuent à expliquer la numérisation extrêmement rapide du parc de salles de cinéma. Au final, le CNC aura consacré près de 74 M€ afin de soutenir la numérisation de près de 1 200 établissements regroupant plus de 1 500 écrans, rendant ainsi la France l'un des rares pays au monde dont la totalité du parc aura été numérisé.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63562

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7509

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 565